

Affaire suivie par : Claudine CHALMEL  
02 33 80 60 30  
pref-elections@orne.gouv.fr

Le Préfet  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
du département de l'Orne

Alençon, le **21 MARS 2024**

**Objet :** Élections européennes du 9 juin 2024  
Convocation des électeurs

**P. J. :** Décret portant convocation des électeurs

Pour l'élection des représentants au Parlement européen, le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 a fixé la date de convocation des électeurs au 9 juin 2024. Celui-ci a été publié au journal officiel le 16 mars 2024. Je vous adresse, ci-joint, le décret afin que vous procédiez à son affichage dès sa réception.

En référence à l'article L.17 du code électoral, la date limite d'inscription sur les listes électorales (principales et complémentaires européennes) est fixée le vendredi 3 mai 2024 (6ème vendredi avant le scrutin).

Le III de l'article L.19 du code électoral prévoit dans chaque commune, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque date de scrutin, une commission de contrôle des listes électorales. Par conséquent, pour les élections européennes 2024, la commission de contrôle doit se réunir entre le jeudi 16 mai 2024 et le dimanche 19 mai 2024.

Les déclarations de candidature seront reçues au ministère de l'intérieur à partir du 6 mai 2024 à 9 heures et jusqu'au vendredi 17 mai 2024 à 18 heures.

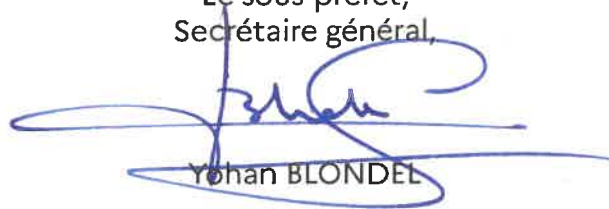
Il vous appartiendra de procéder à l'installation des panneaux d'affichage avant le lundi 27 mai 2024 à zéro heure, date de l'ouverture de la campagne électorale.

Le 9 juin 2024, les bureaux de vote seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

Comme pour les dernières élections en 2022, à l'issue du dépouillement, vous communiquerez les résultats via l'application informatique EIREL (Envoi informatisé des résultats électoraux). Parallèlement, vous acheminerez, le procès-verbal en support papier à la préfecture selon le schéma d'acheminement qui vous sera communiqué ultérieurement.

Mes services sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général,



Yohan BLONDEL

Copie pour information à :

- Mme la Sous-Préfète d'Argentan
- Mme la Sous-préfète de Mortagne au Perche